



haute
savoie
le Département

Dossier de presse

DÉLÉGATION
INTERMINISTÉRIELLE
À LA PRÉVENTION ET
À LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ
DES ENFANTS
ET DES JEUNES

La stratégie de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi



Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr | [@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr /
Département de la Haute-Savoie :
04.50.33.58.61/ 06.89.19.46.62/ media@hautsavoie.fr

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a pour ambition de lutter contre les inégalités de destin et de permettre une égalité des chances réelles.

Pour investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous, le Gouvernement consacre **8,5 milliards d'euros à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**. Une stratégie dont le succès repose sur une nouvelle approche de la relation entre l'État et les territoires. Les modalités de mise en œuvre des objectifs feront l'objet d'une contractualisation avec les acteurs territoriaux.

Les cinq engagements de la stratégie pauvreté au niveau national

Engagement n°1 :

l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté

Engagement n°2 :

Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants

Engagement n°3 :

Garantir un parcours de formation pour tous les jeunes

Engagement n°4 :

Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité

Engagement n°5 :

Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

FAIRE PLUS
POUR CEUX QUI
ONT MOINS.

Les textes de référence :

- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.
- Circulaire n°DIPLP/2018/254 du 18 novembre 2018 relative à la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La mise en oeuvre en région :

Elle s'organise autour de **conférences régionales des acteurs** (État, collectivités territoriales, associations, entreprises, Pôle Emploi, partenaires sociaux) **alimentés par 15 ateliers thématiques suivants :**

Engagements n°1 et 2 :

- le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et de la mixité sociale
- le plan de formation des professionnels de la petite enfance en lien avec l'Education nationale
- le développement de l'offre parentalité / centres sociaux
- l'accompagnement des familles (hébergement, logement, maraudes)
- l'accès à l'alimentation
- la santé : PMI, centres de santé, dispositifs médico-sociaux, etc.
- la réussite scolaire et pauvreté : territoires haute qualité éducative, expérimentations relatives à la mixité sociale dans l'Education nationale, santé scolaire, etc.

Engagements n°3 et 5 :

- l'obligation de formation et déploiement du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) + point accueil écoute jeunes (PAEJ)
- les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- le parcours d'insertion : orientation, décroisement des parcours, accès aux solutions d'accompagnement et de formation
- l'offre d'accompagnement : garantie d'activité, l'insertion par l'activité économique (IAE)
- l'engagement des entreprises

Engagement n°4 :

- l'accès aux droits, accueils sociaux, data mining
- la formation du travail social
- la participation des usagers

La prochaine conférence régionale des acteurs pilotée par la préfecture de région est organisée *le 12 juillet 2019.*

La mise en œuvre dans les départements : contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi État – Département de la Haute-Savoie

Le cadre du dispositif conventionnel :

Par une convention, le préfet et le président du Département définissent des engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Ces engagements réciproques se traduisent par la mise en œuvre d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats, permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs. Dans ce cadre, le Département mettra en œuvre des actions nouvelles ou renforcera des actions existantes, en association étroite avec l'État, ses partenaires et des personnes concernées.

Elle définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention et fixe l'engagement de l'État et du Département sur le plan financier de 50 % chacun sur chaque action soit : 967 232 € pour 2019, 1 558 496 € pour 2020 et 1 913 382 € en 2021.

Le diagnostic départemental, la convention et les fiches actions sont le fruit d'une collaboration engagée depuis 4 mois entre la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale, l'unité départementale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et le Département de la Haute-Savoie.

Le Département de la Haute-Savoie est le premier Département d'Auvergne Rhône-Alpes à contractualiser avec l'État au titre du Plan Pauvreté.

Les actions définies dans la convention :

L'État et le Département s'engagent sur 6 actions «socle» réglementaires et 1 action «initiative Département» en lien avec tous les acteurs locaux concernés par les thématiques.

Les actions «socle» :

- L'accueil inconditionnel de proximité (moins de 30 minutes de transport) : garantir le premier accueil social inconditionnel à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.
- Prévenir les «sorties sèches» des jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE), atteignant leur majorité afin de les accompagner dans leurs démarches de logement, de ressources et accès aux droits, d'insertion sociale et professionnel, de formation, de santé...
- Expérimenter la démarche de référents de parcours pour la construction d'un parcours personnalisé au bénéfice des personnes accompagnées en lien avec l'ensemble des intervenants qui les accompagnent. La personne accompagnée est placée au centre de la démarche et bénéficie de l'intervention concertée de l'ensemble des professionnels.
- Mise en place de maraudes mixtes État / Département pour repérer, évaluer et prendre en charge les mineurs dans la rue (en famille ou isolés).
- Insertion des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) par un appui au processus d'orientation des bénéficiaires afin de lutter contre le non recours ; généraliser l'accès aux

droits par la télé procédure et réduire les délais de traitement des dossiers.

- Insertion des allocataires du RSA : garantie d'activité : engager plus rapidement les bénéficiaires sur leur parcours d'insertion en construisant avec eux leur accompagnement en s'appuyant sur un partenariat de qualité et constant avec Pôle Emploi et l'État.

1. *L'action « initiative » du Département de la Haute-Savoie:*

- Plateforme partenariale de mobilisation pour les mineurs: en lien avec les référents de parcours, proposer aux mineurs de 16 à 18 ans sur l'ensemble du département une action attractive les invitant à sortir de leur isolement, en amont d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle, pour à terme, aller vers le droit commun, l'emploi et l'autonomie. Une articulation devra s'opérer avec la mise en œuvre par les missions locales de «l'obligation de formation des 16 / 18 ans » (loi École de la confiance) à compter de septembre 2020.

Un suivi et une évaluation des actions seront menés régulièrement tout au long de ces 3 années par l'État et le Conseil départemental pour les adapter à l'évolution du contexte local.

Chef de file des solidarités humaines sur le territoire, le Département de la Haute-Savoie agit au quotidien contre la pauvreté et l'exclusion. Il mène de nombreuses actions à destination des personnes les plus vulnérables, à tous les âges de la vie : insertion, logement, prévention spécialisée, éducation, accès aux soins... En 2019, il consacrera près de 360 M€ à l'action sociale et médico-sociale, dont 58 M€ pour l'insertion, 9,2 M€ pour le logement aidé, 16,3M€ pour des actions de santé et actions sociales, 90,9 M€ pour la protection de l'enfance, 77,5 M€ pour le Grand âge et 106,6 M€ pour le handicap.

Détails des cinq engagements de la stratégie pauvreté au niveau national

Engagement n°1	<p><i>Empêcher qu'un enfant pauvre aujourd'hui ne devienne un adulte pauvre demain, rompre avec le déterminisme de la pauvreté, renouer avec l'égalité des chances républicaine, tels sont les premiers enjeux de la stratégie pauvreté.</i></p> <p><i>Parce qu'il favorise le développement complet de l'enfant et l'apprentissage du langage, l'accueil dans les crèches ou par les assistantes maternelles est un levier efficace de réduction des inégalités liées à l'origine sociale. Or, aujourd'hui, les enfants en situation de pauvreté ont un accès beaucoup trop limité à ces modes d'accueil, individuels et collectifs.</i></p> <p><i>C'est pourquoi, en sus du développement de l'offre prévu par la récente convention d'objectifs et de gestion de la branche famille (au moins 30 000 nouvelles places en accueil collectif et 1000 relais d'assistantes maternelles), la stratégie pauvreté engagera une évolution majeure de la politique petite enfance, au service de la mixité sociale et d'un nouveau continuum éducatif 0-6 ans. Cette ambition éducative s'inscrit dans la dynamique de renforcement des moyens pour les enfants les plus fragiles portés par l'Éducation nationale, avec l'instruction obligatoire dès 3 ans, le dédoublement des classes de CP-CE1 en éducation prioritaire et le dispositif « Devoirs faits »</i></p>
Engagement n°2 :	<p><i>L'objectif de la stratégie de lutte contre la pauvreté est de mettre un terme aux situations manifestement porteuses de dangers et de diviser par deux d'ici à 2022 le taux de privation matérielle des enfants pauvres.</i></p> <p><i>Cela se traduira d'abord par une mobilisation spécifique pour lutter contre la présence d'enfants à la rue. La mise à l'abri des enfants constituera un objectif majeur de politique publique, déployé dans le cadre du « Logement d'abord » et en particulier du plan de résorption des bidonvilles.</i></p> <p><i>Des mesures concrètes seront mises en œuvre pour améliorer l'accès aux biens et services essentiels des enfants en situation de pauvreté, en particulier dans les champs de l'alimentation, de la santé, de l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances.</i></p>
Engagement n°3	<p><i>Le gouvernement a décidé d'investir massivement dans la formation de la jeunesse : lutte contre le décrochage scolaire, réforme de l'apprentissage de la voie professionnelle et plan d'investissement dans les compétences. La stratégie pauvreté s'inscrit dans ces réformes majeures en proposant une étape décisive pour notre système éducatif et de formation : l'instauration d'une obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans. Cette obligation reposera à la fois sur le jeune et sur les pouvoirs publics qui auront l'obligation de proposer un accompagnement à tout jeune mineur en situation de décrochage durable (soit environ 20 000 jeunes décrocheurs non accompagnés chaque année). Cette obligation à rebours des droits formels à la formation dont ne bénéficient pas les jeunes les plus en difficulté, pouvant entrer en vigueur à partir de la rentrée 2020, se traduira par trois types d'actions pour les pouvoirs publics :</i></p> <p><i>aller vers les jeunes dits « invisibles » en améliorant leur repérage</i></p> <p><i>innover et expérimenter de nouvelles modalités d'insertion</i></p> <p><i>poursuivre le développement de l'offre de parcours d'accompagnement adaptés aux besoins de chaque jeune grâce à la mobilisation du plan d'investissement dans les compétences et des missions locales.</i></p>
Engagement n°4 :	<p><i>Trop de familles, de travailleurs pauvres ou de personnes en situation d'exclusion méconnaissent leurs droits. Beaucoup d'entre elles refusent la stigmatisation qui s'attache au fait de toucher des prestations sociales, dans une société qui tend de plus en plus à culpabiliser la pauvreté, faisant progressivement prévaloir la responsabilité des individus en cas de difficulté sur celle de la collectivité.</i></p> <p><i>Cette lutte contre le non-recours exigera un effort accru des pouvoirs publics sur les territoires à travers la généralisation des accueils sociaux uniques, mais aussi et surtout dans le domaine numérique, à travers une simplification drastique des démarches et un meilleur accompagnement humain à l'usage du numérique, en lien avec la stratégie nationale pour un numérique inclusif du gouvernement.</i></p>
Engagement n°5	<p><i>La sortie durable de la pauvreté repose sur l'autonomie par le travail. Cela suppose de refuser une société dans laquelle une partie de nos concitoyens serait considérée comme « inemployables » avec les minima sociaux comme seul horizon. Or, depuis la crise de 2008, la dépense d'allocation du RSA a progressé de 80%, quand la dépense moyenne d'insertion reculait de près de 40% et que se sont creusées les inégalités entre les départements en matière d'accompagnement. A rebours de cette dérive, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté portera une ambition inédite d'accompagnement pour tous les allocataires des minima sociaux, trop souvent livrés à eux-mêmes.</i></p> <p><i>Cette exigence de permettre à chacun de s'épanouir dans la dignité et le sentiment d'utilité sociale procuré par le travail impose des changements profonds. Dans le parcours proposé aujourd'hui aux allocataires du RSA, il faut souvent attendre d'avoir résolu les problèmes de santé, de garde d'enfant ou de permis de conduire avant de chercher véritablement un emploi. Ceci mène de nombreuses personnes à perdre pied et à se décourager. Demain, l'insertion professionnelle et la résolution des problèmes du quotidien se feront de manière simultanée, dans le cadre d'un accompagnement global qui mettra en œuvre le triptyque « ressources – accompagnement – emploi » proposé par les associations de solidarité. En outre, la révision en profondeur de l'orientation des allocataires du RSA permettra de réduire considérablement les délais d'entrée dans un parcours d'insertion vers l'emploi, et une insertion professionnelle plus rapide. Ce véritable « droit à l'accompagnement », mis en œuvre avec les collectivités territoriales, aura pour contrepartie le devoir pour l'allocataire d'agir pour son insertion. L'État, garant du service public de l'insertion assurera ainsi l'égalité de tous les allocataires du RSA en matière d'accompagnement.</i></p>